

de conserver sa cure, est méprisable; mais elle est héroïque, l'inconscience de celui qui s'en va dans le monde politique, comme le chevalier errant des principes morts et des projets maudits.

Il nous est possible d'apprécier la carrière politique de cet homme remarquable avec l'impartialité de la postérité, car, en tant que politique, il y a toute apparence qu'il est trépassé. Il eut sa chance lorsqu'il lui fut donné d'être premier; mais il jeta cette chance aux orties et il est bien rare qu'un homme ait deux de ces chances en sa vie. Si nous examinons sa carrière, sans aucune passion d'homme de parti, nous y trouverons bien des fois l'occasion de l'excuser et bien d'autres fois, celle de le respecter; et quel que soit le jugement porté sur sa nature, on ne saurait lui dénier la distinction d'être le seul fils aîné de talent produit depuis cent ans par la Pairie britannique;—lord Russell, d'un autre côté, est le seul cadet de talent de la grande noblesse anglaise, pendant la même période. Vif, intelligent, brillant, audacieux, il l'a toujours été; et c'est parfaitement inutile de dire qu'il n'a jamais été plus que cela, car il n'a jamais prétendu être autre chose. Si son ordre et les classes conservatrices se jetèrent un jour sur lui pour le faire premier, avides de s'assurer du seul personnage né comte qui ait eu du talent, de mémoire d'homme vivant; eh! bien, personne dans le royaume entier n'en fut plus étonné que lui; et s'il a fait un salmigondis de son administration, comme il savait fort bien que cela lui arriverait, qui doit-on blâmer, de vous ou de lui?

Il dut être immanquablement amusé de la plaisanterie qu'on fit en l'envoyant, lui, jeune écervelé de trente ans, gouverner l'Irlande, le pays le moins gouvernable du monde. Mais si le Parlement et la nation ne remarquèrent pas l'incécence de ce choix, pourquoi aurait-il dû s'abstenir de jouir de la plaisanterie et d'aller? Il alla donc en Irlande et il y eut du bon temps; mais s'il mit le nord et le sud à couteaux tirés, et s'il accula O'Connell dans une insurrection chronique, eh! bien, c'était l'affaire du Parlement et non la sienne.

Lorsque lord Jean lui demanda de gouverner l'empire colonial, un an ou deux ans après, il accepta l'emploi, non sans rire dans sa manche. La bonne plaisanterie, en effet, que de charger un homme qui n'était sorti jamais de son pays, si ce n'est pour aller en Irlande, et qui n'avait pas ouvert un seul livre, à l'exception des comédies historiques de Shakespeare et du *Calendrier des Courses*, d'organiser le système colonial le plus compliqué du monde! S'il fut sur le point de mettre en ruines cet empire colonial, qu'il serait absurde de le condamner pour cela!—Qui le demanda? Il ne sait pas seulement où est Tambou!—Eh! bien, a-t-il jamais prétendu savoir où est Tambou? S'est-il poé une seule fois dans les bureaux des colonies comme sachant quelque chose? A-t-il seulement songé à être plus au fait que les employés? Lui est-il arrivé en sa vie de contrarier le Roi Étienne? Eh! non, jamais. Il n'y a jamais eu ni mystère ni châtiment chez lui. Il s'aperçut qu'il était né dans un siège des Communes et plus tard dans un fauteuil de lord, précisément comme il était né propriétaire de Knowsley et d'un tiers de Liverpool, et il n'a pas cessé de déclarer qu'il ne voyait pas pourquoi il ne s'amuserait pas à gouverner,—c'est un aussi bon passe-temps que les courses;—il pouvait d'ailleurs se livrer à la foix aux deux amusements, ainsi qu'il l'a fait toujours, faisant courir dans l'un et l'autre cas, des chevaux perdants.

(A continuer.)

VIe. PARLEMENT PROVINCIAL.

1er session.

{ 16e séance, mercredi,
17 mars, 1858.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

M. Benjamin—présente la pétition de George L. Allen et autres, demandant l'octroi d'une charte en faveur de la Société des Orangistes.

L'Hon. M. Loranger—dépose une dépêche, communiquant la correspondance et un rapport du comité de la Chambre des

Communes relativement à la compagnie de la Baie d'Hudson, avec un rapport du juge-en-chef Draper, envoyé en mission du Canada en Angleterre, au sujet de ce territoire.

M. Dufresne.—J'appellerai l'attention de la Chambre sur un sujet d'une importance considérable et dont je vais lui parler. Tout le monde est d'accord que dans un pays civilisé il est nécessaire que les lois soient respectées et assurément nous n'avons pas de lois plus importantes pour la société en général que celles qui régulent l'élection des membres de l'Assemblée Législative. (Marques d'assentiment.)

Après les élections générales du dernier parlement, on se plaignit beaucoup dans le pays de l'augmentation factice du nombre des électeurs dans plusieurs comtés. Mais cette exagération n'était rien, comparée à ce qu'elle a été aux dernières élections. C'est ainsi que dans le comté de Lotbinière, on a obtenu un total de 5,447 votes dont 2,769 proviennent de la seule paroisse de Saint-Sylvestre. A ce compte-là, si toutes les paroisses de ce comté avaient donné un chiffre d'électeurs proportionnellement égal à celui de cette localité, le total des votes dans tout le comté ne se serait pas élevé à moins de 22,000. (sensation.)

Ce n'est pas tout, le registre d'élection de Saint-Sylvestre renferme environ seize pages remplies de noms dont 34 seulement sont accompagnés de l'indication de la résidence et de la qualification de ceux qui portaient ces noms. Par conséquent, de ces 2,769 électeurs, il faudrait en retrancher 2,735 qui sont sans aucune qualification. Il faut néanmoins faire une exception. Bien que dans ce que je vais dire, je n'ai nullement l'intention de rendre l'Hon. député de Lotbinière responsable de la fraude, je dois, néanmoins, particulariser et faire savoir à la Chambre que parmi ces 2,735 noms se trouve celui de John O'Farrell, suivi des initiales M. P. P., employées ordinairement pour désigner les membres de cette Chambre. Peut-être avaient-elles en cette circonstance une autre signification; mais dans tous les cas, elles étaient écrites à la suite du nom de l'Hon. député de Lotbinière.

Avec un peu de bonne foi, on comprendra qu'il est impossible de mener à bonne fin une enquête électorale conduite dans les formes ordinaires et relative à une si grande masse de faux électeurs, et que cette enquête n'aboutirait pas plus que celle à laquelle donna lieu en 1854 l'élection de ce même comté. Il paraît par le registre d'élection de la paroisse de Saint-Sylvestre, que deux personnes—Joseph Coté, sous-rapporteur, et James MacCulloch, son greffier—ont rempli les fonctions d'officier-rapporteur adjoint de la paroisse de Saint-Sylvestre. Ces deux fonctionnaires ont juré que l'élection avait été conduite selon l'usage et selon la loi; je ne crains pas de déclarer qu'en prêtant ce serment, ces deux employés se sont rendus coupables d'un parjure. Dans mon opinion, ces deux hommes devraient être cités à la barre de la Chambre pour répondre de leurs actes. Je ne crois pas qu'une seule personne ose taxer la Chambre d'être stupide au point d'ajouter la moindre foi à de pareils procès-verbaux. Cependant, je m'attends presque à une grande condescendance de la part de la Chambre, à l'égard des coupables, si je dois en juger par la complaisance qu'on a montrée déjà à propos de fraudes du même genre.

Je dois ajouter au sujet du rapporteur-adjoint, que M. Coté déclara dans une lettre adressée par lui à M. Noël, le rapporteur-en-chef, qu'on lui avait pris ses registres d'élection et qu'il lui avait été impossible de les recouvrer, car une tentative de sa part aurait mis sa vie en danger. Dès ce moment jusqu'au jour de la proclamation, cet employé n'a pas pu rentrer en possession de ses registres.

Dans la paroisse de Saint-Giles, les fonctions de rapporteur étaient remplies par une personne qui n'avait pas prêté le serment exigé en cette circonstance, et c'est là une autre irrégularité qui a besoin d'être examinée. En face de tant de fraudes et d'un si grand nombre d'irrégularités, je crois que la Chambre se doit à elle-même et doit au pays de casser cette élection. On trouvera peut-être le procédé que je propose un peu sommaire, et je dois dire qu'en général je préfère m'en tenir strictement à la loi; mais dans ce cas, l'outrage fait à la Chambre est si grand qu'elle devrait faire connaître son opinion d'une manière éclatante et prouver en pays qu'elle n'est pas si aveugle que quelques personnes semblent le croire.